

Règlement du Cross Libre de Deurle 2016

- Le cross libre n'est autorisé que pour les cavaliers sans licence VLP
- Les listes de départ sont respectées telles qu'elles seront publiées le 07/09/2016 sur le site web. Veuillez avertir préalablement en cas d'absence
- Une toque réglementaire avec fermeture trois points est obligatoire
- Un protège-dos réglementaire est obligatoire
- Il y a lieu de porter un dossart numéroté
- Le cross comporte 15 à 20 obstacles
- Pour les obstacles aquatiques, il est autorisé de les approcher et de les parcourir au pas
- 6 refus au total = exclusion. Le cavalier quitte alors immédiatement le parcours
- 3 refus au même obstacle: non classé. Le cavalier ne peut plus sauter cet obstacle mais peut continuer le parcours
- 1ère chute du cavalier: exclusion. Le cavalier quitte le parcours au pas
- 1ère chute du cheval: exclusion. Le cavalier quitte le parcours au pas
- Pour ce cross les règlements nationaux sont d'application à l'exception des points susvisés. Vous les retrouverez en cliquant sur le lien ci-dessous
- Dans la série 60cm il n'y a pas de points de pénalité lorsqu'on excède le temps idéal. Il y aura des points de pénalité si la combinaison arrive plus de 20 secondes avant le temps idéal (0,4 point de pénalité par seconde). En cas d'ex aequo, la combinaison qui se rapproche le plus du temps idéal (dans le temps réglementaire) aura priorité au classement
- Les directives et/ou remarques des juges d'obstacles/jury de concours sont strictement suivies par le cavalier
- Il y a lieu de traiter le jury et l'organisation avec respect
- **Le non respect du règlement peut avoir comme conséquence une exclusion immédiate**

LIEN REGLEMENT EVENTING NATIONAL